



COLLÈGE
BEAUBOIS

Guide d'utilisation de l'iPad 2018-2019 Collège Beaubois

Le Collège est convaincu que l'excellence en éducation passe, entre autres, par l'intégration des outils technologiques dans le quotidien de nos élèves. Tout ce qui est traité dans le présent document s'applique à tous les appareils numériques utilisés au Collège qu'ils soient ou non la propriété du Collège Beaubois.

1. Procédures de réception de l'iPad en début d'année

1.1 Déroulement de la prise de possession

Les appareils seront distribués aux élèves lors de la rentrée scolaire. Au cours de la première semaine d'école, des enseignants seront disponibles pour aider les élèves à la prise en main de l'appareil. Il sera demandé aux élèves de lire le présent guide et de signer le formulaire d'engagement lié à l'utilisation de l'iPad et au Code d'ÉTIC. Les parents auront à leur tour à signer ce formulaire.

2. Protection de l'iPad

2.1. Entretien régulier de l'écran, du boîtier et des fils

Chaque élève est responsable de l'entretien et du bon fonctionnement de son appareil en appliquant ces précautions de base :

- L'appareil doit être nettoyé avec un linge doux seulement;
- Les prises et les câbles doivent être insérés et retirés de l'iPad avec soin;
- L'appareil et le boîtier doivent être exempts de modifications, de graffitis, d'autocollants et de dessins de toutes sortes;
- Le iPad doit être placé dans son étui de protection du Collège en tout temps;
- L'élève devra veiller à ne rien ajouter dans l'étui qui, ce faisant, pourrait créer une pression sur la tablette. L'étui ne doit pas être chauffé ou laissé près d'une source de chaleur.

3. Utilisation de l'iPad au Collège

En conformité avec la visée éducative du Collège, l'iPad est conçu pour être utilisé à tous les jours. L'élève doit donc apporter son iPad avec lui à tous les cours, à moins d'avis contraire donné par l'un de ses enseignants.

3.1. iPad oublié à la maison ou déchargé

- L'élève doit avoir avec lui en tout temps son iPad fonctionnel.
- Il est demandé à l'élève de procéder à la recharge de son appareil à 100% chez lui la veille.
- L'élève sera responsable de reprendre les apprentissages effectués en classe si son appareil est non fonctionnel. Les sanctions prévues au Code de vie s'appliqueront.

3.2. iPad en réparation

Si l'appareil de l'élève est défectueux, ce dernier devra aviser son enseignant ainsi que son directeur(trice) de niveau aussitôt la défectuosité constatée. Le directeur(trice) fera le suivi avec la conseillère pédagogique TIC du Collège qui l'examinera et décidera de la mesure la plus appropriée à appliquer à ce moment.

Dans le cas où l'appareil demanderait une réparation faite par Apple, les parents devront se présenter ou, idéalement, prendre un rendez-vous via leur site Internet. Tout appareil qui a été acheté au Collège bénéficiera de la protection AppleCare + qui est valide pour les deux premières années.

3.3. Écran de veille, photos de couverture et page d'accueil

- Seul un contenu approprié peut être utilisé comme écran de veille ou comme fond d'écran.
- Le nom complet de l'identifiant doit toujours demeurer visible sur l'écran d'accueil lors de l'ouverture de l'iPad.

3.4. Sons, musique, jeux et applications

Par défaut, toutes les options de sons, de sonneries, de bannières, de pastilles et d'alertes de la tablette doivent toujours être désactivées à l'école, à moins d'indications contraires de l'enseignant.

3.5. Espace mémoire de l'appareil

L'espace mémoire est prioritairement réservé à des fins pédagogiques. Il pourra être demandé à l'élève d'enlever de la musique, des séquences vidéo ou des photos personnelles afin de faire place à une application pédagogique.

4. Conservation des documents créés

4.1. Sauvegarde des fichiers créés

Afin de libérer au maximum la mémoire de l'appareil, la sauvegarde de fichiers créés devra se faire sur la plateforme Google Drive.

5. Les applications installées

5.1. Applications de base et mises à jour

- Toutes les applications de base, c'est-à-dire celles livrées avec l'iPad, ainsi que celles installées lors de la prise en main et ajoutées à la demande des enseignants doivent demeurer fonctionnelles;
- Il est de la responsabilité de l'élève d'effectuer régulièrement les mises à jour des applications et du système d'exploitation;
- L'élève doit conserver un espace de stockage suffisant pour l'installation de toute application ou de tout document pédagogiques.

5.2. Vérification de l'iPad

Le Collège se réserve le droit de vérifier le contenu de l'iPad s'il a un motif raisonnable de croire que l'élève est en contravention avec le Code de vie de l'école.

6. L'usage responsable de l'iPad

6.1. Les responsabilités de l'élève

L'élève s'engage à :

- Utiliser son iPad et le réseau informatique de façon éthique et responsable en respectant les valeurs du projet éducatif et le code de vie du Collège;
- Protéger le réseau et l'équipement informatique du Collège en dénonçant des actes répréhensibles dont il serait témoin. Dans le cas contraire, il pourrait être

reconnu comme complice et sanctionné en conséquence.

6.2. Les responsabilités des parents

Le Collège s'attend à ce que les parents :

- Encadrent leur enfant face à l'utilisation de cet outil d'information et de communication de la même façon et avec les mêmes valeurs qui sont mises de l'avant par le Collège;
- Mettent en place à la maison des conditions d'utilisation pédagogiques adéquates de la tablette (support, surveillance, horaire, règles, retrait de l'appareil, conséquence, ...)
- Consultent régulièrement le Pluriportail du Collège où sont consignées toutes les notes de rendement et de comportement de leur enfant étant donné la disparition progressive de l'agenda papier qu'entraîne la venue de l'iPad en 1^{re} et en 2^e secondaire et l'introduction de l'agenda scolaire numérique Studyo.

6.3. Les responsabilités du Collège

Le Collège s'engage à :

- Procurer à tous les élèves un accès à Internet;
- Former son personnel afin que ce dernier soit une ressource pédagogique et didactique pour les élèves;
- Éduquer les élèves à une utilisation responsable de la tablette.

6.4 Activités prohibées

Il est interdit :

- De faire un *jailbreak* de l'appareil;
- D'installer des applications destinées à une utilisation inappropriée.

7. Protection de l'iPad

7.1. Identification

À la réception de l'iPad, l'élève doit s'assurer :

- Que le service de localisation soit activé sur son iPad;
- Qu'un mot de passe protège l'accès au contenu de sa tablette;
- Qu'il note son numéro de série;
- Que son nom complet ainsi qu'une photo de lui apparaisse sur l'écran verrouillé pour une identification rapide lorsque son appareil a été perdu ou oublié.

7.2. Identifiant Apple

Il faut obligatoirement que l'élève ait procédé à la création d'un identifiant Apple personnel avant la rentrée afin de pouvoir se procurer des applications sur l'*App Store* et pour synchroniser ses dossiers.

7.3. Le rangement de l'iPad

L'iPad doit être conservé dans son étui en tout temps, transporté avec soin et rangé dans un endroit sécuritaire lorsque non utilisé. L'élève ne doit pas laisser son iPad sans surveillance, sous la supervision d'un autre élève ou dans un casier qui ne serait pas verrouillé.

7.4. iPad oublié dans un lieu public

7.4.1. Procédures à suivre

Dès que vous vous rendez compte que l'appareil a été perdu, activez une recherche à distance de la façon suivante :

- À partir de n'importe quel appareil numérique, rendez-vous sur le site www.icloud.com;
- Entrez votre nom d'identifiant et votre mot de passe, puis cliquez sur *Connecter*;
- Choisissez l'icône *Localiser mon iPhone*;
- Une carte géographique va apparaître ainsi que tous les appareils Apple qui sont synchronisés à votre nom d'identifiant;
- À gauche, choisissez le bon appareil.
- Ensuite, sur la carte géographique, cliquez sur l'icône de l'appareil. Des options s'offrent alors à vous : *Faire sonner*, *Mode perdu* ou encore *Effacer l'iPad*. Selon le cas, choisissez l'option qui vous convient.

Remerciements et crédits

- Code d'Éthique pour l'utilisation du réseau internet, Commission scolaire de la Riveraine.
- Code d'éthique pour l'utilisation du réseau Internet et du réseau d'information et de communication informatique, École Vanguard limitée.
- Politique d'utilisation de l'iPad du Collège d'Anjou, Collège d'Anjou.
- Code d'éthique en TIC du Collège Jean-Eudes, Collège Jean-Eudes.
- La Charte d'utilisation du réseau sans-fil et de l'utilisation d'appareils mobiles, École Alex Manoogian de l'UGAB de Montréal.
- Les règles d'utilisation de l'iPad, École Lucille Teasdale, classe de 5^e année, de Marie-France Fortin.
- iPad Policy, Procedures and Information, Gibbon, Fairfax, and Winthrop School District, Minnesota, États-Unis d'Amérique (2010).
<http://www.usd205.com/vimages/shared/vnews/stories/489708076c3d1/iPadPolicyUSD205201314.pdf>



Engagement 1^{re} 2^e, et 3^e secondaire

Guide d'utilisation de l'iPad

et Code d'éTIC 2018-2019

CONTRAT D'ENGAGEMENT

- J'ai lu et compris les termes du Code d'éTIC et ceux de la Politique de l'utilisation de l'iPad du Collège Beaubois.
- Je m'engage à les respecter.

Nom de l'élève : _____

Signature de l'élève : _____

Groupe : _____

Signature des parents : _____

Date : _____

Vous retrouverez le Guide d'utilisation de l'iPad et le Code d'éTIC sur le site du Collège Beaubois en cliquant sur l'onglet « Le Collège », puis sur celui « Politiques éducatives ».